



Lake Tanganyika Authority
Autorité du Lac Tanganyika

**TERMES DE REFERENCE DE RECRUTEMENT D'UN
CONSULTANT POUR L'ETUDE DE RESTAURATION
DES ZONES DEGRADEES DU BASSIN DU LAC
TANGANYIKA**



Table des matières

1. INTRODUCTION.....	1
2. CONTEXTE ET JUSTIFICATION.....	1
3. OBJECTIF DE LA MISSION.....	2
4. ACTIVITE SPECIFIQUES A MENER.....	2
5. LES RESULTATS ATTENDUS	3
6. PROPOSITIONS TECHNIQUE ET FINANCIER	3
7. QUALIFICATION ET EXPERIENCE	4
7.1. Qualifications du Consultant.....	4
7.2. Expériences du consultant	4
7.3. Composition de l'équipe.....	4
8. SOUMISSION DES PROPOSITIONS	4
9. CALENDRIER DE L'APPEL D'OFFRES	5
10. LES DOCUMENTS DE REFERENCE A CONSULTER.....	5



1. INTRODUCTION

Le lac Tanganyika est partagé par quatre pays riverains : la République Démocratique du Congo (RDC) (45%), la Tanzanie (41%), le Burundi (8%) et la Zambie (6%). À l'exception d'une partie de la côte Est et Nord, le lac est confiné par les flancs abrupts de la vallée du rift, surtout sur son bord ouest qui atteint 2 000 m au-dessus du niveau de la mer. Cela limite le bassin versant du lac à 231 000 km². Le bassin versant s'étend sur le territoire de cinq pays : Tanzanie (67%), RDC (16%), Zambie (7%), Burundi (6%), et le Rwanda (4%).

Le bassin versant du lac Tanganyika se compose principalement de forêts ouvertes et fermées (> 60 %), suivies de terres cultivées (> 16 %), de plans d'eau, dont le lac (> 15 %), de prairies (> 4 %), de zones arbustives (< 2 %) et de zones urbaines (0,2 %).

Le bassin contient plusieurs réserves et parcs nationaux, notamment : (i) le parc national de la Rusizi, les réserves naturelles forestières de Kigwena, Monje, Bururi, Kigwena et Vyanda, et la réserve naturelle de Rumonge au Burundi ; (ii) les parcs nationaux du ruisseau de Gombe, de Katavi, de Kigoli et des monts Mahale, la réserve de chasse de Muyowosi et la ligne de Mpanda en Ouganda, les réserves forestières de Swangala et de Loazi-Kalambo en Tanzanie ; (iii) le parc national de Nsumbu et la zone de gestion du gibier de Kapula en Zambie ; et (iv) les réserves naturelles de Kabobo, Itombwe et Ngandja en RDC . Le parc national de la Rusizi au Burundi, les zones humides de Malagarasi-Muyovozi en Tanzanie et au Burundi, et la partie zambienne du lac Tanganyika, y compris les zones riveraines du parc national de Nsumbu et la zone de la réserve de chasse de Kaputa, sont désignés comme sites Ramsar de zones humides d'importance internationale.

Deux rivières principales se jettent dans le lac : la rivière Rusizi qui entre dans le nord du lac depuis le lac Kivu, et la rivière Malagarazi qui entre dans le côté Est du lac. Il existe un exutoire majeur, la rivière Lukuga, qui se jette dans le bassin versant du fleuve Congo.

Le taux de croissance de la population est parmi les plus élevés de la planète, allant de 2 à 3,2% par an. La population actuelle du bassin du lac est estimée entre 12,5 et 13 millions d'habitants et cette population sont dépendant directement ou indirectement des ressources naturelles du lac et de son bassin.

2. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La dégradation des habitats résultant des pratiques agricoles non durables et de la déforestation, l'érosion et la Sédimentation, la pollution et les invasions biologiques constituent des Menaces majeures pour l'intégrité des écosystèmes aquatiques et terrestres du bassin du lac Tanganyika.

Si la situation environnementale du lac et de son bassin continue à se détériorer, les tendances existantes en matière de déforestation, de sédimentation, et de pollution, exacerbées par les impacts du changement climatique tels que les inondations, l'érosion des sols et la sécheresse, conduiront à un rythme toujours plus rapide de la détérioration des conditions environnementales et de la dégradation générale du bassin lac Tanganyika si rien n'est fait.

Compte tenu de l'état actuel du bassin du lac Tanganyika, le Secrétariat de l'Autorité du Lac Tanganyika (SALT) a planifié d'entreprendre des activités relatives la restauration des zones dégradées par la plantation des espèces autochtones au cours de l'exercice 2023 en collaboration avec les institutions ou services responsables dans les quatre pays riverains.



C'est dans ce cadre que le SALT voudrait recruter une équipe de consultants/experts, un bureau d'étude ou un cabinet d'experts pour mener une étude visant à restaurer les zones dégradées dans le bassin du lac Tanganyika.

3. OBJECTIF DE LA MISSION

L'objectif principal de la mission est d'identifier et cartographier vingt (20) sites à reboiser dans les quatre pays riverains du lac Tanganyika et évaluer les coûts pour le reboisement de chaque site et proposer les espèces et le nombre de plants à y reboiser. Ce travail doit être effectué en se référant aux lois et règlements en vigueur et en consultant les responsables des institutions techniques et étatiques ainsi que les autres parties prenantes du bassin du lac Tanganyika dans chaque pays membres de l'ALT.

4. ACTIVITE SPECIFIQUES A MENER

Les activités détaillées de la mission comprennent :

- a) Analyser les lois et règlements du secteur de l'environnement dans les quatre pays riverains du lac Tanganyika, contacter et visiter les institutions responsables pour s'enquérir de l'état de dégradation de certaines zones du lac Tanganyika et de son bassin.
- b) Faire une visite de terrain pour choisir et caractériser les sites dégradés à reboiser dans le bassin du lac Tanganyika et accorder la priorité de restauration à ceux ayant un impact direct sur le lac Tanganyika. Ces sites doivent être approuvés par une institution compétente en matière de reboisement dans chaque pays.
- c) Cartographier et prioriser les vingt sites à reboiser (3 à 4 sites pour le Burundi et la Zambie et le reste des sites est à partager entre le RDC et la Tanzanie), selon la nécessité et l'ampleur de la dégradation du site.
- d) Evaluer les coûts et établir un chronogramme des activités de reboisement de chaque site. Celui-ci doit inclure tous les travaux depuis la pépinière jusqu'à la plantation et montrer le coût de reboisement de chaque site et produire un tableau récapitulatif du modèle ci-dessous pour chaque pays (ce tableau est à titre indicatif et le consultant pourra le modifier en cas de besoin) :



NOM DU SITE	LOCALISATION		SUPERFICIE DU SITE (Ha)	ESPECES A PLANTER	NOMBRE DE PLANTS A PLANTER	COUT DE REBOISEMENT DU SITE	OBSERVATIONS
	PROVINCE	ENTITE ADMINISTRATIVE SPECIFIQUE					

5. LES RESULTATS ATTENDUS

Un rapport décrivant les sites dégradés, les coûts de leur restauration, le nombre et les catégories d'espèces à planter est présenté et validé par les parties prenantes.

6. PROPOSITIONS TECHNIQUE ET FINANCIER

Le consultant devra soumettre une proposition technique et financière au Secrétariat de l'Autorité du Lac Tanganyika. Le document doit comporter un maximum de 15 pages. La proposition doit inclure les éléments suivants :

A) La proposition technique devra contenir ou indiquer :

- (i) une lettre de motivation
- (ii) L'approche méthodologique pour mener la mission afin d'atteindre les résultats attendus. Le postulant (consultant) doit expliquer brièvement comment cela se fera.
- (iii) Le plan de travail qui devra comprendre le programme d'activités de la mission sur le terrain, les dates de tenue de la réunion virtuelle et de remise du rapport final. Ces travaux doivent être réalisés dans un délai de 60 jours
- (iv) Une liste des experts alignés et leurs CV,
- (v) Le calendrier d'exécution de la mission ;

Le consultant devra présenter un calendrier contenant la méthodologie et le plan de travail détaillé indiquant de manière séquentielle les activités à réaliser avec leurs durées ou dates correspondantes.

B) La proposition financière devra indiquer :

- Le coût total de la mission en USD (Toutes Taxes Comprises)
- Les modalités de paiement (échéance)
- Le total du budget prévu pour cette mission est de 20 000 USD (VINGT MILLE DOLLARS AMERICAINS).

Toutes les activités de cette mission ne doivent pas dépasser ce montant.



7. QUALIFICATION ET EXPERIENCE

Le consultant et les membres de son équipe doivent avoir chacun sa spécialité, les qualifications suivantes :

7.1. Qualifications du Consultant

➤ Diplôme de l'équivalent de la licence ou plus en environnement ou dans un domaine similaire (en rapport avec reboisement ou en agro -foresterie)

7.2. Expériences du consultant

➤ Le consultant doit avoir au moins 10 ans d'expérience professionnelle en rapport avec la gestion de l'environnement et ou dans le domaine de reboisement, en foresterie ou dans le domaine similaire.

➤ Expérience avérée dans les domaines liés à l'agro -foresterie ou dans le reboisement

➤ avoir une expérience avérée en GIS

➤ Compétences avancées dans l'analyse des données, les technologies de l'information, y compris les systèmes de communication Internet,

➤ Compétences avérées dans la réalisation de la cartographie

➤ Une bonne connaissance en écologie et l'aménagement forestier,

➤ Une bonne connaissance des enjeux sur le changement climatique.

➤ Une maîtrise écrite et orale du français et de l'anglais.

➤ Une expérience professionnelle dans le reboisement dans la région du lac Tanganyika constituerait un avantage.

7.3. Composition de l'équipe

Le consultant est chargé de mettre en place son équipe pour accomplir la tâche et d'apporter des modifications à la composition de l'équipe lorsque les circonstances l'exigent. La composition de l'équipe doit refléter les spécialités et les compétences requises pour bien mener la mission.

➤ Un expert en environnement ou dans un domaine similaire

➤ Un expert en foresterie ou dans un domaine similaire

➤ Un expert en SIG

➤ Un technicien forestier

8. SOUMISSION DES PROPOSITIONS

Votre offre devrait être envoyée au Directeur Exécutif du Secrétariat de l'Autorité du Lac Tanganyika via son assistante personnelle, Mme Christelle Nijimbere à l'adresse e-mail : christelle.nijimbere@lta.alt.org avec copie à la Direction de l'environnement de l'ALT à l'adresse e-mail : **irnkina@yahoo.fr** au plus tard **le 17 Novembre 2023, à 16 heures précises, heure du Burundi.**



9. CALENDRIER DE L'APPEL D'OFFRES

Publication des termes de référence	: 31 octobre 2023
Fin de dépôt des dossiers de soumission à 16 heures	: 17 Novembre 2023
Dates d'examen des offres et sélection	: 20 Novembre 2023
Signature du contrat	: 22 Novembre 2023
Remise du rapport final	: 22 Janvier 2024

10. LES DOCUMENTS DE REFERENCE A CONSULTER

- A. Convention sur la gestion durable du lac Tanganyika et de son bassin de 2003
- B. Programme d'Action Stratégique pour la Protection de la Biodiversité et la Gestion Durable des Ressources Naturelles du Lac Tanganyika et de son Bassin de 2012 ;
- C. Lois et réglementation sur l'environnement de chaque pays riverain de l'ALT ;
- D. Documents de politique et stratégies environnementales ainsi que des directives nationales de chaque pays riverain du lac Tanganyika
- E. Les différents rapports d'études relatifs à l'objet de la présente mission.

